

Madame la Présidente, Monsieur le Secrétaire général, ministres et délégués,

Je représente aujourd'hui la secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada, l'honorable Barbara McDougall, et je le fais avec tout un plaisir car les yeux du monde entier sont tournés vers la Conférence.

Le monde est à une croisée des chemins historique. La Guerre froide est chose du passé. Des sociétés plus ouvertes et plus démocratiques ont vu le jour dans de nombreuses régions du monde. Les chances de voir se réaliser des progrès considérables au chapitre des droits de la personne se sont donc améliorées.

Ces droits continuent pourtant d'être violés -- torture, disparitions, exécutions sommaires, racisme, déni de la liberté d'expression, viols et discrimination à l'égard des femmes, rien n'a cessé.

À moins de 500 kilomètres d'ici se déroule un drame terrible qui est un rappel brutal des horreurs qui se produisent lorsque les droits de la personne sont bafoués.

La lutte pour les droits universels a tout de même fait jaillir des étincelles dans presque tous les coins du globe. Il nous incombe à nous de transformer ces étincelles en une flamme.

Nos décisions peuvent mettre des gouvernements au défi et être entendues dans de petits villages. Il faut donc profiter de l'occasion et créer une «culture mondiale des droits de la personne» qui deviendra un rempart plus solide contre les violations des droits, un rempart plus efficace que toute loi ou sanction.

Il ne suffit cependant pas de prendre des décisions. Il faut que la Conférence de Vienne produise des résultats concrets et pratiques qui amélioreront rapidement la situation des droits de la personne.

Ainsi, Madame la Présidente, la Charte des Nations Unies, qui demande «le respect universel des droits de l'homme pour tous», a été à l'origine de l'une des plus nobles initiatives de l'histoire de l'humanité.

L'adoption subséquente de la Charte internationale des droits de l'homme, et des autres instruments relatifs aux droits de la personne au cours des 45 dernières années, sont au nombre des grandes réalisations des Nations Unies. Ces instruments ont contribué aux progrès concrets réalisés dans de nombreux pays au chapitre des droits de la personne.

Le droit de tous les gouvernements et de la communauté internationale de se pencher sur les violations des droits de la personne partout où elles se produisent ne peut plus,